

demandera: «Que pouvons-nous faire pour eux?» Non, il faudra que le ministère laisse les autochtones s'aider eux-mêmes.

Comme le ministre l'a lui-même reconnu, son ministère a fait des erreurs, et je cite ses propos consignés au hansard du 12 juin, à la page 6695, où il a dit:

Assurément des erreurs seront commises. Dieu sait si nous en avons fait plus que notre part.

Des paroles si vraies de la bouche même du ministre. Il a ajouté, comme en fait foi la même page du hansard:

Dans le cadre de directives appropriées, nous sommes prêts à remettre aux Indiens dans la mesure du possible la direction de leurs affaires. Je crois que c'est là l'élément fondamental de nos politiques, qu'il s'agisse de la gestion de fonds ou de la direction des diverses autres activités qui les concernent directement. Nous sommes persuadés que c'est la bonne orientation.

Madame l'Orateur, nous avons ici un ministre qui dit qu'il désire voir gérer le ministère dans la mesure du possible par les autochtones, les Indiens, conformément à l'idée de laisser les autochtones gérer leur destinée, et qui se contredit ensuite par les exemples les plus criants d'inaction. Je parle en particulier du fait de ne pas avoir nommé d'autochtones aux postes de décisions au sein de son ministère. J'aimerais que le ministre me nomme cinq postes à Ottawa, considérés comme à l'échelon supérieur de son ministère, occupés par des Indiens. Ce pourrait être trop difficile à faire, et je lui demanderai donc d'en nommer quatre, trois ou deux. Je mets le ministre au défi de me nommer un seul poste aux échelons supérieurs qui soit occupé par un autochtone canadien. Il ne peut le faire parce que nos Indiens n'y occupent pas un seul poste.

Le 13 juin, j'ai demandé au ministre quand il entend nommer un autochtone canadien à un de ces centaines de postes; il a répondu, comme en fait foi la page 6732 du hansard du 13 juin:

Monsieur l'Orateur, j'ai des idées à ce sujet et je suis actuellement à en discuter avec mes collègues du cabinet.

Le ministre prétend avoir des idées à ce sujet. Je trouve qu'après cent ans de gâchis et d'erreurs du genre de celles qu'il a faites, il devrait avoir plus que des idées. Il devrait avoir des noms à me proposer. Il devrait avoir des dirigeants responsables pour appliquer des politiques qui jusqu'ici ont visé à tout sauf à l'autodétermination. Je trouve que c'est nous, les Blancs, qui sommes coupables d'avoir transformé les réserves en ghettos de miséreux. Nous, les Blancs, avons dépouillé les autochtones de leur fierté. Nous en avons fait des mendiants dans leur propre pays. Si le ministre adoptait le principe de nommer des autochtones et de les faire participer aux prises de décisions, il nous donnerait l'occasion de démontrer que nous avons confiance dans la capacité des Indiens à gérer leurs affaires. La question n'est pas qu'ils exigent notre respect, mais plutôt qu'ils en sont dignes. Merci.

Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame l'Orateur, je suis heureuse que le député n'ait pas utilisé tout son temps de parole, car le travail réalisé dans ce domaine est si important que j'aimerais dépasser le

L'ajournement

temps habituellement alloué. A la fin de décembre 1974, au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien il y avait 1,188 employés inuits et indiens, ce qui représente environ 13 p. 100 de l'ensemble de la main-d'œuvre du ministère. De plus, on y comptait 362 employés autochtones occasionnels ou provisoires. De ce total, deux appartenaient aux cadres, tandis que plus de 300 occupaient des postes de responsabilité dans les catégories administrative, scientifique, professionnelle et du service étranger. Les autres étaient employés dans les catégories technique, opérationnelle et de soutien administratif.

Le député de Selkirk (M. Whiteway) a parlé des 100 dernières années de mon ministre. Bien qu'il soit relativement jeune, je ne pense pas qu'un siècle lui suffise. L'honnêteté du ministre que j'ai l'honneur de représenter est hors de doute; s'il affirme éprouver certains doutes sur l'efficacité du programme, je pense que le député devrait se considérer honoré par des observations de ce genre à la Chambre.

L'emploi d'autochtones, dans la fonction publique, au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et dans le secteur privé constitue une priorité que le ministère a toujours cherché avec conscience et énergie à respecter.

M. Whiteway: Des précisions.

Mme Campagnolo: J'ai parlé de 1,188 employés. J'ai dit également que deux se trouvaient dans les cadres. Toutefois, il se peut que le député ne s'intéresse pas aux faits que je veux lui donner. Nous reconnaissons que les autochtones sont nettement sous-représentés dans la population active. Nous savons que c'est là l'effet conjugué de leur situation socio-économique désavantagée et, partant, de leur incapacité à rivaliser sur un pied d'égalité avec les autres travailleurs, et aussi d'une certaine réticence de la part de certains à entrer sur le marché du travail.

● (2220)

Le ministère a conçu un grand nombre de programmes traitant de ce problème directement ou indirectement. D'ordinaire, les entreprises de développement économique que les programmes des affaires indiennes et esquimaudes et du Nord mettent en œuvre, grâce à divers prêts et subventions, visent à créer des possibilités d'emploi pour les autochtones. Le ministère dispose d'un vaste éventail de programmes d'enseignement et de formation professionnelle de nature à permettre aux Indiens d'acquérir les qualités nécessaires à leur participation au monde du travail. Je ne crois pas exagérer en disant que la plus grande partie du budget est consacrée à l'amélioration de la situation économique des autochtones.

Mais en plus des programmes généraux de développement économique qui créent des emplois pour les autochtones, le ministère a divers programmes précis conçus pour pallier aux problèmes particuliers de l'emploi.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures, demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 23.)